

[Texte]

Standards Act. But almost without exception every province, for almost every commodity for which we have standards, have written legislation exactly the same and have passed it through their legislature, saying that no product can be sold in intraprovincial trade unless it meets these standards—and they have taken the identical standards.

Mr. Rose: Yes, Mr. Chairman, but within the province the provincial government has the power.

Mr. Williams: That is correct, and that is the way they have handled it. They have passed the legislation.

Mr. Rose: But they have the power to establish any kind of grading system within the province they care to.

Mr. Williams: That is correct.

Mr. Rose: Mr. Chairman, I find the particular wording in this particular subclause rather difficult. I really do not know what modifies what here:

(e) designate bodies through which any regulated product in relation to which it may exercise its powers or any variety, class or grade of any such product shall be marketed in interprovincial or export trade;

Now "designate" does not mean, for instance, that the bodies, if they were brokers, would necessarily establish the grade.

Mr. Pringle: No, we are not talking about that.

Mr. Rose: I think this was the problem that the member from Crowfoot was alluding to—the powers of the designated bodies. He took umbrage at my suggestion that it was the brokers. He is particularly sensitive tonight, and I do not really know why.

Mr. Horner: Mr. Chairman, I am no more sensitive tonight than I ever have been. I just do not like the agency granting powers to brokers. The agency, if it is supposed to be a producer agency, should set the grade and the classes rather than the brokers that were suggested by the honourable socialist member, Mr. Rose, from Fraser Valley West.

Mr. Rose: Mr. Chairman, I actually did not yield the floor; I was...

The Chairman: Gentlemen, Mr. Williams was anxious to provide some comment or enlightenment concerning your question.

Mr. Williams: Mr. Chairman, really what I wanted to do was give an example. I think probably the best example that comes to my mind at the present moment is the Canadian Wheat Board, which appoints agents both for the purchase and sale of grains.

Mr. Rose: That is one of our problems.

Mr. Horner: Quite right.

Mr. Rose: Could you try a better example, Mr. Williams?

[Interprétation]

accord avec la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada. Mais, presque sans exception, chaque province, pour presque chaque produit pour lequel nous avons des normes, a rédigé une loi exactement la même et l'a fait voter par leur assemblée législative, en disant qu'aucun produit ne peut être vendu dans le commerce interprovincial à moins qu'il ne satisfasse ces normes et ils ont pris des normes identiques.

M. Rose: Oui, monsieur le président, mais dans la province le gouvernement provincial a le pouvoir.

M. Williams: C'est exact, et c'est la manière dont ils ont traité cela. Ils ont voté la loi.

M. Rose: Mais ils ont le pouvoir d'établir la sorte de système de classement dans la province qu'ils désirent.

M. Williams: C'est exact.

M. Rose: Monsieur le président, je trouve que l'énoncé particulier de ce paragraphe est plutôt difficile. Je ne sais vraiment pas ce qui modifie ce qu'il y a ici:

e) désigner les organismes par l'intermédiaire desquels un produit réglementé relativement auquel il peut exercer ses pouvoirs ou toute variété, classe ou qualité de tout produit semblable, doivent être commercialisés dans le commerce interprovincial ou le commerce d'exportation;

Maintenant, «désigner» ne veut pas dire, par exemple, que les organismes, s'ils sont des courtiers, établiraient nécessairement la classe.

M. Pringle: Non, nous ne parlons pas de cela.

M. Rose: Je pense que c'était le problème auquel le député de Crowfoot faisait allusion, les pouvoirs des organismes désignés. Il a pris ombrage à ma suggestion que c'étaient les courtiers. Il est particulièrement sensible, ce soir, et je ne sais pas pourquoi.

M. Horner: Monsieur le président, je ne suis pas plus sensible ce soir que je ne l'ai jamais été. Je n'aime tout simplement pas que l'office accorde des pouvoirs aux courtiers. L'office, si il est supposé être un office de producteurs, devrait établir la classe et les catégories plutôt que les courtiers qui ont été suggérés par l'honorable député socialiste, M. Rose, de Fraser Valley Ouest.

M. Rose: Monsieur le président, actuellement je n'ai pas abandonné la tribune; j'étais...

Le président: Messieurs, M. Williams désirait fournir quelques commentaires ou éclaircissements concernant votre question.

M. Williams: Monsieur le président, ce que je voulais faire en réalité était de donner un exemple. Je pense que probablement le meilleur exemple qui me vient à l'esprit à l'heure actuelle est la Commission canadienne du blé, qui nomme ses agents tant pour l'achat que pour la vente des graines.

M. Rose: Ceci est un de nos problèmes.

M. Horner: C'est exact.

M. Rose: Pourriez-vous choisir un meilleur exemple, monsieur Williams?